

Conseillers en exercice.... 33

 Présents
 25

 Représentés
 8

 Absent
 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ : ÉGALITÉ : FRATERNITÉ Département du Val-de-Marne

COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n° 3

DELIBERATION N° 2017DEL-FIN-54

Le 22 juin 2017 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 16 juin 2017.

Sont présent(e)s :

S. Daumin, A. Deluchat, L. Taupin, P. Blas, C. Nourry, D. Lo Faro, C. Régina, J.P. Homasson, B. Lorand Pierre, R. Boivin, R. Roux, M. Desmet, J. Ramiasa, S. Nasser, V. Phalippou, K. Salim-Ouzit, F. Sans, C.Barbarian, M. Beneteau de Laprairie. P. Viceriat, L. Ponotchevny, T. Machelon, B. Zehia.

M. Beneteau de Laprairie, P. Viceriat, L. Ponotchevny, T. Machelon, B. Zehia Y.Ladjici, A. Dapra

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent(e)s ayant donné procuration :

- N. Lamraoui Boudon représentée par R. Roux
- H. Rigaud représentée par J. Ramiasa
- E. Lazon représentée par C. Nourry
- N. Tchenquela représentée par A. Deluchat
- H. Issahnane représenté par R. Boivin
- A. Afantchawo représentée par P. Blas
- G. Suazo représenté par C. Regina
- P. Komorowski représenté par A.Dapra

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Kawtar Salim - Ouzit est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET:

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2121-31 et L2121-14 :

Vu le projet de compte administratif 2016 ;

Considérant la nécessité d'approuver ce dernier dans les 6 mois qui suivent la date de clôture de l'exercice :

Après avis de la commission municipale des finances, des investissements, du personnel et de la gestion du patrimoine :

Avant entendu son rapporteur, André Deluchat :

Après en avoir délibéré :

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Par 28 voix pour / 4 voix contre (P. Viceriat, L. Ponotchevny, T. Machelon, B. Zehia);

Madame la Maire ne prenant pas part au vote ;

<u>Article unique</u>: Approuve par chapitre le compte administratif 2016 du budget de la commune pour les montants figurant ci-après:

Pour la section de fonctionnement :

Recettes : 47 564 180,12€ Dépenses : 44 184 448,28€

Report de l'exercice 2015 : + 1 403 472,78€ (excédent de fonctionnement reporté)

Pour la section d'investissement :

Recettes: 9 876 562.98€

Et des restes à réaliser en recettes : 2 032 444,75€

Dépenses : 9 103 202,08€

Et des restes à réaliser en dépenses : 5 493 546,84€

Report de l'exercice 2015 : - 559 238,25€

Fait et délibéré en séance Les jours et mois susdits

> Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture par télétransmission le .3. D... Jülin .:201 et sa publication le3. n....



DIRECTION GENERALE DES SERVICES Service Finances Réf : CV

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET: Approbation du compte administratif 2016 du budget de la commune

Le compte administratif 2016 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses et des recettes de la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par la Trésorière municipale.

1°) ECONOMIE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Le budget 2016 a été exécuté dans un contexte économique marqué par 1/une croissance faible (1,1% en moyenne sur l'année), 2/une inflation quasi-nulle (0,2% en moyenne sur l'année) en raison notamment de la baisse des prix de l'énergie, quoique moins forte qu'en 2015, et atténuée en fin d'année par la remontée du prix du baril, de même les prix des produits manufacturés eux aussi ont reculés, moins fortement qu'en 2015, 3/des taux d'intérêt très bas résultats de la politique monétaire accommodante menée par la BCE.

L'Etat a poursuivi la baisse de ses dotations aux collectivités territoriales afin qu'elles contribuent au redressement des finances publiques.

La création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et des Etablissements publics territoriaux (EPT) a entrainé des transferts financiers nouveaux qu'il a fallu préciser au cours de l'exercice. L'exécution 2016 a été marquée par la lenteur des décisions et les incertitudes quant aux modalités de transfert des compétences et aux montants alloués à l'Etablissement public territorial (EPT12) « Grand Orly Seine Bièvre » et aux prélèvements péréquateurs (FSRIF et FPIC en particulier).

Concernant les compétences transférées au 1^{er} janvier 2016 (déchets, assainissement, PLU, politique de la ville), il a été décidé que les villes continueraient d'exercer ces compétences via des conventions de gestion de telle sorte que les produits et les charges afférentes revenaient à l'EPT. Des commissions d'évaluation des charges territoriales (CLECT) thématiques ont été mises en place, regroupant des élus des villes constituant l'EPT et permettant d'évaluer le périmètre des charges induites par l'exercice de ces compétences.

Parallèlement, la perte du produit des impôts économiques a été compensée par le versement d'une attribution de compensation par la Métropole du Grand Paris, celle-ci était égale en 2016 au produit de ces impôts pour 2015 complété par la part salaire de la DGF.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 2,66% pour s'établir à 39,5m€ (péréquation comprise et reversement de TEOM et de redevance des ordures ménagères non compris) et les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1,38% pour s'établir à 45,5m€, permettant d'améliorer l'épargne brute ou excédent brut de fonctionnement qui s'élève à 5,6m€ (contre 4,8m€ en 2015).

Des efforts de gestion ont permis de limiter l'augmentation des dépenses de gestion courante (DGC) (+0,64%) à hauteur de 35,2m€ (hors péréquation), alors que les recettes de gestion courante (RGC) augmentent (+0,21%) pour s'élever à 43,9m€.

Les RGC sont principalement constituées des impôts et taxes (84%) à hauteur de 36,9m€. La fiscalité (impôts directs et indirects) progresse en structure (+24% par rapport à 2015), notamment en raison de la compensation de la part salaire (CPS) dans l'attribution de compensation.

Concernant les dotations et participations, elles ne représentent plus que 8,8% des RGC contre 22,8% en 2015 ce qui s'explique notamment par la chute de la DGF de 7 000k€ à 981k€ et le retraitement de la CPS.

La péréquation horizontale FNGIR/FSRIF/FPIC 3 017k€ a été moins élevée que prévue (-24,45% par rapport à 2015), elle vient en atténuation des produits.

Par ailleurs, les DGC (-1.93%) - péréquation incluse :

- des dépenses à caractère général (chap011) contenues à 8 762k€ (+1,56%);
- des dépenses de personnel (chap012) à 23 019k€ (+0,60%);
- des autres dépenses de gestion courante (chap65) de 3 432k€ (-1.33%).

Les dépenses de personnel (chap012) s'élèvent à 23 019k€ (+0,6% par rapport au CA 2015 mais -2,1% par rapport au budget prévisionnel 2016). Cette évolution s'explique principalement par :

- une décision de non-remplacement sur un poste de chargé de mission à la Direction générale : (-67k€) :
- des postes restés vacants au cours de l'année 2016, notamment un poste de responsable des applications métiers à l'informatique (-55k€), un poste d'instructeur du droit des sols et un poste de chargé d'opération à la DADHE (-34k€), un poste de responsable administratif et un poste de responsable bâtiment à la DST (-87k€), un poste d'ASVP à la Tranquillité Publique (-37k€), un poste d'animateur au SMJ (-15k€):
- un moindre recours aux agents remplaçants sur des secteurs à forte masse salariale : Restauration (-64k€). Petite enfance (-45k€). Sport (-34k€) ;
- un moindre recours aux agents vacataires au service Enfance lié à la réorganisation des TAP maternelles : (-50k€).

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 4 783k€, en baisse par rapport à son homologue 2015 (5 185k€). Ce résultat finance un besoin d'investissement de 3 247k€ [résultat de la section d'investissement de la période (773k€) diminué du solde d'investissement reporté (-559k€) diminué du solde des restes à réaliser (-3 461k€)], en baisse de 14% par rapport à 2015.

Le compte administratif 2016 délivre alors un excédent reporté de 1 536k€ qui sera repris au budget supplémentaire 2017.

La section d'investissement présente une exécution en dépenses d'équipement à hauteur de 6 644k€ et 2 331k€ de remboursement d'emprunts en capital financé en partie par le résultat d'exploitation auquel il convient d'adjoindre un emprunt à de 1 236k€, emprunt négocié en 2015, et le recours à des subventions d'investissement pour le solde.

La dette s'élève à 30 148k€. La durée de vie résiduelle et la durée de vie moyenne sont respectivement de 15 ans et 2 mois et 7 ans et 3 mois. Les charges financières diminuent de 2,58% pour s'établir à 934k€. Le coût moyen pondéré pour 2016 ressort à 2,96% contre 3,1% en 2015. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt souscrit en 2016.

Le ratio de désendettement (encours de la dette au 31/12/2016/EBF) ressort à 5,1 contre 6,5 en 2015. L'endettement net de la ville à la clôture au regard du compte de gestion et des disponibilités au 31/12/2016 arrêté par le comptable du Trésor public, c'est-à-dire endettement brut déduction faite des disponibilités au bilan, s'établit à 24 557k€, le ratio de désendettement tombe alors à 4,2.

2°) L'ACTIVITE DES SERVICES:

La revue se fait dans l'ordre lexicographique, dépenses et recettes (chap. est l'abréviation de chapitre).

a°) Services opérationnels :

ACTION SOCIALE:

L'exécution des dépenses s'établit à 421,9k€, soit une progression de 5% par rapport à 2015, qui s'explique notamment par l'augmentation des frais de gardiennage du SAMI (+25%) pour 56,6k€ et surtout par l'aide exceptionnelle apportée à Villeneuve-Saint-Georges suite aux inondations (40k€).

Les actions constituant le « cœur de métier » historique du service ont été reconduites en 2016 : l'adhésion au service intercommunal de soins infirmiers à domicile (6,8k€), la participation au dispositif de téléalarme des personnes dépendantes (0,6k€), la maintenance des défibrillateurs installés dans la Commune (2k€), les cours de langue française (1,5k€). En 2016, 3 personnes ont été hospitalisées d'office

Les actions structurantes ont été reconduites : animation du foyer Gabriel Chauvet (8,6k€), le service d'accueil médical initial – SAMI (66,5k€), les sorties des familles (17,7k€ contre 25,1k€ en 2015). Parmi les autres dépenses structurantes figurent la subvention au CCAS qui a été maintenue à 251,5k€.

Les prestations facturées et subventionnées s'élèvent à 334,8k€, une fois la refacturation au SAMI retraitée (50,4k€), à cela s'ajoutent les revenus de la location du patrimoine communal (37,1k€) pour apprécier le financement global qui ressort à 422,3k€, soit une progression de 2% par rapport à 2015. Les produits des services ressortent globalement en hausse de 9% (repas à domicile/aides ménagères, repas au foyer, pédicurie, sorties des familles, cours de langue française) et s'établissent à 232,6k€, alors que les participations diminuent de 4% et s'établissent à 152,6k€ (Etat, Département, Sécurité sociale, participations des communes et Caisses de retraite). Au total, les recettes progressent en raison de l'augmentation des aides ménagères.

CONSERVATOIRES:

L'exécution s'établit à 72,9k€ contre 80,4k€ en 2015, soit une baisse de 9%, et comprend les arts plastiques à hauteur de 30,6k€ (en légère hausse +2% par rapport à 2015) et le Conservatoire de musique et de danse à hauteur de 42,4k€ (en diminution de 16% par rapport à 2015).

Concernant les arts plastiques, les prestations de services constituent le principal poste de dépenses à hauteur de 22,3k€ (niveau constant par rapport à 2015), elles comprennent : l'exposition des élèves de la maison des arts plastiques Rosa Bonheur (0,6k€), l'exposition « Architopie, le rêve de l'architecture » (8,7k€), l'exposition « W/W : art, femmes et guerre, 12 artistes face au conflit » (5,8k€) et les ateliers numériques (1,3k€). A cela s'ajoutent les achats de fournitures pour 10,4k€ et de petit équipement pour 8k€ en ligne avec 2015.

Les recettes s'établissent en progression à 30,1k€, après les baisses observées en 2014 et 2015 liées à la diminution des inscriptions suite à la mise en place des TAP, et proviennent des stages et des cours d'arts plastiques proposés aux chevillais (enfants et adultes) pendant l'année scolaire.

Concernant le Conservatoire de musique et danse, des efforts de mutualisation ont été réalisés sur les principaux postes de dépenses que sont : les prestations de services (21,9k€ contre 27,9k€ en 2015), la location d'instruments (cours et concerts) (6,8k€ contre 7,8k€ en 2015), l'entretien et les réparations d'instruments (5,5k€ contre 6,1k€ en 2015), les fournitures (cordes, accessoires, partitions pour 1,8k€), adossés aux projets récurrents suivants : les classes musicales (2,8k€), l'atelier de jazz (4,3k€), les concerts de la chorale du conservatoire (2k€), le concert de l'orchestre du conservatoire (2k€), les concerts des musiques actuelles (5,5k€) et les spectacles de danse (2,8k€).

Les projets 2016 : le 20^{lème} anniversaire de « Jazz à Chevilly » (4k€), le spectacle musical « les sourds doués » à la médiathèque Boris Vian (4k€), concert Leonard Bernstein (2,4k€), concert « Fat Cat Trio » (2k€), concert « Easy Jazz Duet » (1,2k€), concert « Folk songs » (1,1k€), deux concerts « dinerspectacle » à la MPT « Tsigane » (2k€) et « Latino » (1,7k€).

Les recettes sont stables, en ligne avec 2015, et s'établissent à 114,8k€. De nombreux partenariats ont été mis en place avec l'association Jazz à Chevilly, le SMJ et la MPT notamment pour organiser des « soirées concerts populaires » et toucher ainsi de nouveaux publics.

Globalement le financement s'améliore (+7%) et s'établit à 144,9k€ contre 136k€ en 2015.

DEMOCRATIE LOCALE:

Les dépenses s'établissent à 11,4k€, en baisse de 19% par rapport à 2015, elles comprennent les comités de quartier, les services aux associations (fonds documentaire mis à disposition) et la soirée des associations. La baisse s'explique notamment par le transfert de la participation (3,1k€) à la permanence du CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) à Chevilly-Larue dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes au service Communication.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE:

L'exécution s'élève à 140k€ soit une hausse de 27% par rapport à 2015 (hors chap65). Les actions récurrentes ont été reconduites : la brocante (7,3k€ contre 3,6k€ en 2015), le marché campagnard (46,4k€ contre 30,7k€ en 2015), le marché de Noël (52,9k€ contre 53,8k€ en 2015) et la fête du printemps (12,5 k€ stable par rapport à 2015).

Le poste de chargé de mission dédié au développement économique et aux relations avec les entreprises n'a été pourvu que de janvier à avril, ce qui explique la baisse constatée sur ces postes de dépenses en 2016, retour aux montants des dépenses de 2014 pour la veille et les études économiques (0,4k€ contre 2,9k€ en 2015) et pour les relations avec les entreprises (3,2k€ contre 4,2k€ en 2015).

Les recettes progressent fortement en 2016 (88,3k€ contre 3,3k€ en 2015) et proviennent de la location de locaux commerciaux au cœur de ville (84,1k€) et de la location des stands lors de la semaine de Noël (4,1k€).

ENSEIGNEMENT/ENFANCE:

L'exécution s'établit à 705,8k€ (+4%) sur l'ensemble des dépenses (chap011 et 65).

Les dépenses à caractère général (chap011) ressortent en augmentation (+5%), elles comprennent les activités structurantes : les classes d'environnement (253k€ contre 233,5k€ en 2015), les centres de vacances (séjours et mini-séjours pour respectivement 74,5k€ contre 50,4k€ en 2015 et 25,4k€ contre 20,1k€ en 2015) et les accueils de loisirs (110,1k€ contre 123,7k€ en 2015). Les dépenses de même nature dédiées à la rentrée scolaire, fournitures principalement, augmentent de 13% (60,1k€ contre 53,2k€ en 2015). Ces augmentations s'expliquent par la hausse des effectifs scolaires (ouverture de 2 nouvelles classes à Paul Bert A et Salvador Allende et l'augmentation des effectifs à Pierre et Marie Curie).

En revanche, un effort important a été réalisé sur les dépenses relatives à l'hygiène des locaux (-23%), principalement des fournitures d'entretien pour un montant de 30,6k€ contre 41,7k€ en 2015, ainsi que l'entretien du linge et la pharmacie (6,8k€).

Concernant le chap65, les dépenses diminuent (-3%) pour s'établir à 98,7k€ contre 101,8k€ en 2015. Elles comprennent :

- la participation à la Caisse des écoles, maintenue à 92k€ :
- les frais de scolarité acquittés par la ville s'élèvent à 2,8k€ contre 1,8k€ en 2015, concernent les élèves chevillais scolarisés dans d'autres communes ;
- les participations aux coopératives scolaires 3,9k€ contre 7,9k€ en 2015, la baisse constatée s'explique par la reprise de la subvention au conseil municipal des enfants (6,8k€) sur le budget du service des finances.

Quant à la Caisse des écoles, les dépenses et les recettes de fonctionnement diminuent de 16% chacune, pour s'établir respectivement à 92k€ et 94k€. Des efforts importants ont été réalisés sur l'achat des fournitures scolaires (-23%) passant de 40,4k€ à 31,3k€, ainsi que sur les dépenses de transport collectif (-23%) passant de 21,2k€ à 16,4k€. L'excédent 2015 repris en 2016 diminue fortement passant de 17,8k€ à 1,6k€.

Le financement global est en progression (+8%) à 1 522k€ contre 1 409k€ en 2015 et provient principalement de la facturation des usagers (990k€ contre 983,6k€ en 2015) et des participations de la Caf (532k€ contre 425k€ en 2015).

ETAT CIVIL / ELECTIONS:

L'exécution s'élève à 8,2k€ contre 9,7k€ en 2015, soit une baisse de 15% qui s'explique par des économies réalisées sur la documentation technique et la restauration des registres d'état civil. Pour mémoire, la hausse observée en 2015 s'expliquait principalement par le renouvellement des tenues de cérémonie du personnel (2,2k€). La contribution au Sifurep est reconduite (1k€) au chap65.

Quant aux recettes, elles sont divisées par 2 et s'établissent à 12,5k€. 2016 n'étant pas une année d'élection, elles ne comprennent que la vente de concessions funéraires (5,7k€) et la dotation pour le recensement (3,8k€).

MEDIATHEQUE:

L'exécution s'élève à 150,5k€, soit en légère baisse (-2%) par rapport à 2015. Les fonds (livres, CD, DVD, jeux vidéos, revues, abonnements papier et en ligne) ont été renouvelés à hauteur de 110,2k€, soit une baisse de 11% pour l'ensemble des fonds. Un effort particulier a été fait sur le renouvellement du fonds de livres (-20%) qui représente 50% des dépenses consacrées aux fonds. Les dépenses consacrées au fonds de DVD ont été renforcées (+8% par rapport à 2015).

Par contre, les achats de prestations extérieures à destination des actions culturelles ont progressé (+36%) soit 14,5k€ en 2016. De même, l'achat de fournitures et de petits équipements pour les actions culturelles (Club Manga, Chevilly ville du conte) ont augmenté (+33%) pour s'établir à 15,9k€ en 2016. Les opérations de reliure, les étiquettes anti-vol (RFID), le film pour recouvrir les livres ont augmenté de 10% pour s'établir à 6,9k€ en 2016.

Les recettes s'élèvent à 1,1k€ et proviennent du désherbage organisé en octobre par la médiathèque.

PETITE ENFANCE:

L'exécution est en hausse par rapport à 2015 (+6%) pour s'établir à 166,4k€. Cette augmentation des dépenses recouvre des évolutions contrastées : l'exécution de la crèche familiale et de Gaston Variot ressortent à la hausse, respectivement +3% (9,3k€) et +5% (31,8k€), alors que la crèche Maison bleue et multi-accueil voient leurs dépenses diminuer, respectivement de -3% (17,7k€) et -5% (28,4k€). Quant aux dépenses relatives aux assistantes maternelles et celles dites de coordination, elles augmentent respectivement de +13% (70,1k€) et +16% (9k€). Cette augmentation s'explique par la modification du mode de calcul de l'allocation différentielle.

Les recettes s'élèvent à 1 861k€ et comprennent les participations des familles (292,4k€) et le financement de la Caf qui en dépend (1 441k€) et de la CPAM du Val-de-Marne (126,9k€).

RELATIONS INTERNATIONALES:

L'exécution du budget associé ressort à 83k€ contre 116k€ en 2015, tous chapitres confondus, soit une baisse de 28%

La ville maintient de nombreux partenariats avec les villes de Yen Baï (33,6k€), Dieuk (30k€), Hochdorf (échange collégiens – 3k€), Martorell (échange collégiens – 13k€), Victoria (2,7k€) et Pougne Hérisson (4,6k€).

RELATIONS PUBLIQUES:

L'exécution du budget associé poursuit sa baisse (-10%) à 323k€ par rapport à l'an passé. Cette baisse touche principalement le chapitre 67 (-99%) et dans une moindre mesure le chapitre 011 (-7%), elle s'explique par un effort sur les coûts, notamment par la mutualisation de certaines dépenses. Les actions traditionnelles sont maintenues : fête communale, vœux de la municipalité, soirée du personnel diverses cérémonies, réception des enseignants, bal des pompiers, journée de la femme, fête de la Libération, les planches, la Sainte Cécile, le défilé du carnaval ou encore le Noël de la solidarité… pour un total de 322k€. contre 345k€ en 2015.

Les recettes diminuent (-37%) pour s'établir à 43,1k€ et proviennent principalement de la location des salles municipales. La diminution importante des recettes s'explique par le rappel en 2015 du loyer de l'année 2014 de la CPAM qui augmentait ainsi les recettes de 2015 de façon exceptionnelle et la fin du bail de la CPAM au 31 août 2016. la ville n'a donc encaissé que 8 mois sur 12.

RESTAURATION:

L'exécution du budget associé enregistre une baisse de 10% pour s'établir à 989k€ (contre 1 101k€ en 2015) fruit des efforts menés par le service pour en améliorer la gestion (commande des repas, gestion des stocks de denrées (-7%) et des produits d'entretien (-37%), suivi des marchés, rationalisation des interventions pour les réparations de matériel (-42%)). Les efforts ont également porté sur la gestion du personnel réduisant ainsi de 15% le recours à AEF 94 pour l'emploi de personnel de cuisine (26,2k€ contre 30.7k€ en 2015).

Les ressources s'établissent à 5k€ et correspondent aux repas vendus aux associations pour les stages sportifs.

SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE :

L'exécution des dépenses est en augmentation de 9% pour s'établir à 202,2k€ contre 185,2k€ en 2015 tous chapitres confondus. Les actions structurantes du service ont été reconduite : les atteliers cirque et hip hop pour respectivement 39,2k€ (+38% qui s'explique par un décalage de paiement, facture 2015 payée en 2016) et 33,8k€ (+8%), les séjours collégiens pour 32,7k€ (+21%) et les séjours lycéens pour 10,9k€ (+9%) dont les effectifs ont été meilleurs en 2016 qu'en 2015, ainsi que les activités des pôles collégiens, lycéens et jeunes adultes pour respectivement 13,5k€, 10,6k€ et 12,5k€. Les autres activités organisées et reconduites par le service sont : la visite des institutions pour 8,2k€, les actions de prévention pour 16k€ (dont l'AERA et le CILDT), la fête des diplômés pour 1,5k€, les actions musicales pour 0,7k€, les chantiers jeunes pour 4,9k€, les aides (permis de conduire, première installation, mutuelle, projet jeune) pour 12,2k€.

La plupart de ces activités génère des recettes, en augmentation de 11% par rapport à 2015, correspondant aux participations des familles et de la Caf respectivement à hauteur de 19k€ et 86,6k€.

SPORTS:

L'exécution des dépenses ressort légèrement en hausse (+1%) et s'établit à 82,9k€ contre 81,8k€ en 2015. Les actions structurantes ont été reconduites : le forum des sports et la soirée des sportifs pour 20,6k€. A cela s'ajoutent les dépenses de maintenance des équipements sportifs à hauteur de 48,7k€, dont la piscine pour 17k€, et les dépenses de structure à hauteur de 10k€.

Les recettes afférentes s'élèvent à 50,4k€ et diminuent, notamment en raison de la fermeture de la piscine, et comprennent les participations des usagers, l'école de natation et les collèges pour l'accès aux équipements.

TRANQUILLITE PUBLIQUE:

L'exécution des dépenses s'établit à 22,4k€ tous chapitres confondus et enregistre une augmentation (+14%) après une forte baisse entre 2014 et 2015 (-35%) qui s'expliquait par la réduction de la période de fonctionnement de la brigade équestre à 6 mois au lieu de 12. Cette augmentation s'explique principalement par l'achat d'uniformes pour les ASVP et de gilets pare balles, mesure imposée suite aux attentats

URBANISME - AGENDA 21:

(aide à l'isolation des combles) pour 4,6k€ (chap67).

L'exécution des dépenses augmente de 28% pour s'établir à 80k€ contre 62,6k€ en 2015.

Concernant l'urbanisme, il s'agit des charges locatives du patrimoine privé de la ville et des honoraires

du cabinet d'avocats, la Direction se fait assister dans la rédaction des actes. La Direction du Développement Durable (DDD) a été créée au printemps 2016, mais le budget ayant déjà été voté sous l'ancienne configuration, les dépenses relatives à la DDD sont restées dans le périmètre de l'urbanisme. Les dépenses relatives à la DDD comprennent l'animation du relai énergie pour 13.3k€ (chap011) et les actions pour encourager le développement des énergies renouvelables

Les recettes s'élèvent à 212k€, elles comprennent principalement la Taxe sur la publicité extérieure (TLPE) pour 199k€, ainsi qu'une subvention de 13k€ de la DRIEE pour le projet du Pôle d'activité responsable chevillais (PARC).

b°) Services supports:

COMMUNICATION:

L'exécution des dépenses ressort en légère hausse (+2%) à 292,4k€, après plusieurs années de baisses consécutives. La direction intervient de façon transversale pour l'ensemble des services. Il faut noter le transfert de la participation (3,1k€) à la permanence du CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) à Chevilly-Larue dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes au service Communication en 2016, qui était auparavant portée par le service Démocratie locale.

Les recettes augmentent de 14% pour s'établir à 26k€, elles proviennent des insertions publicitaires dans les publications de la Ville, principalement le Journal municipal.

DOCUMENTATION / ARCHIVES :

Ressortant à 13,9k€ (-24%), le service a fait d'importants efforts de réduction et d'optimisation des dépenses. Il contribue à alimenter la GED (gestion électronique de documents), notamment pour l'archivage, et à diffuser la documentation au sein des services de la ville.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES:

Le périmètre des services techniques comprend : le patrimoine bâti (62%), la voirie (travaux – 15%), l'environnement (espaces verts et entretien de la voirie – 6%) et la logistique (17%).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la compétence « déchets » ne relève plus de la ville mais de l'Etablissement public territorial (Grand Orly Seine Bièvre), la ville a continué à l'assumer par délégation.

L'exécution des dépenses ressort en forte baisse liée à ce changement de périmètre, 2 890k€ contre 4 076k€ en 2015 (2 671k€ compte déchet retraité – soit une augmentation de 7% à isopérimètre). Ce changement de périmètre a un impact important sur les recettes, puisqu'elles s'élèvent à 105k€ contre 2 140k€ en 2015 (35,4k€ sans les recettes liées au compte déchet – soit une forte hausse à isopérimètre, qui s'explique par l'augmentation des droits de voirie liés aux travaux, 74,1k€ contre 2,9k€

en 2015). Par ordre d'importance, le patrimoine bâti augmente de 17% pour s'établir à 1 765k€, la logistique est stable à 501,4k€, la voirie diminue de 6% pour s'établir à 436,5k€ et l'environnement diminue de 15% pour s'établir à 166.5k€.

L'augmentation des dépenses sur le secteur du patrimoine bâti s'explique par l'augmentation des dépenses de maintenance (+10%) et de fluides (+28% lié au rattrapage du paiement de factures d'exercices antérieurs) : l'eau pour 265,6k€, l'électricité pour 736,3k€, le gaz pour 51,1k€, la géothermie pour 386.1k€ et le fioul pour 37.1k€.

Les économies réalisées sur les secteurs de la voirie et de l'environnement s'expliquent par des efforts de gestion et de réduction des dépenses.

FINANCES:

Les dépenses du service couvrent l'ensemble des dépenses de structure (affranchissement, télécoms, cotisations diverses, fiscalité) et diminuent (-2%) pour s'établir à 3 282k€.

L'exécution du chap011 s'élève à 374,6k€ soit une augmentation de 11% par rapport à 2015, liée notamment à l'augmentation de l'affranchissement (+13%) à 106,8k€, des frais de télécommunications (+26%) à 101,5k€. Le chap65 a été exécuté à hauteur de 2 687k€ en légère augmentation (2%), il regroupe le contingent incendie (300k€) et pour le solde les subventions versées aux associations de la ville, exceptées les subventions versées au CCAS, à la CDE, aux coopératives scolaires et aux associations dans le cadre du jumelage traitées dans leur budget respectif. Figurent également dans le champ du service, les charges financières (934k€) et les charges exceptionnelles (219,8k€) intégrant principalement les subventions exceptionnelles tous secteurs confondus (122k€), sauf les subventions entrant dans le champ de l'action sociale (44k€).

S'agissant des recettes, le service enregistre les produits des services et du domaine (chap70) et surtout les recettes structurantes que sont les impôts et taxes (chap73), les dotations et participations (chap74), les autres produits de gestion courante (chap75), les produits financiers (chap76) et les produits exceptionnels (chap77).

Les produits des services et du domaine s'élèvent à 383,6k€ et intègrent notamment :

- la récupération de la TVA de 70,7k€ sur 4 secteurs d'activité : la publicité, les fêtes et cérémonies la restauration et la location de locaux commerciaux :
- les refacturations aux associations des personnels de la ville détachés au Théâtre, au COS, pour 254k€.

La fiscalité directe dégage une ressource globale de 13 616k€ et se répartit ainsi :

- taxe d'habitation : 5 005k€ ;
- foncier bâti : 8 577k€ :
- foncier non bâti : 11.6k€ :

et 22,9k€ de rôles supplémentaires pour la taxe d'habitation.

D'autres taxes viennent compléter le financement :

- taxe sur les pvlônes : 67.6k€ :
- taxe sur l'électricité : 334k€ ;
- taxe de séiour : 156k€ ;
- taxe additionnelle sur les droits de mutation : 508k€;

le portant ainsi à 14 682k€.

Viennent s'ajouter les recettes entrant dans le périmètre d'autres services : la TLPE pour 199k€ (urbanisme), les droits de voirie pour 74,1k€ (voirie – services techniques).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la ville ne perçoit plus le produit des taxes locales économiques. La CVAE est désormais perçue par la MGP et la CFE est perçue par l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre. En contrepartie, la ville reçoit une attribution de compensation calculée sur la base du produit de la CVAE et de la CFE perçue par la ville en 2015 et la part CPS, soit 20 063k€.

La composante « dotations et participations » ressort à 1 354k€ et se répartit ainsi :

- dotation forfaitaire : 981k€ :
- dotation de solidarité urbaine : 81k€ ;
- allocations de compensation : 292k€.

Les autres recettes : la redevance d'occupation du domaine public pour 54,9k€, les produits financiers pour 73,7k€ et les produits exceptionnels pour 1 553k€ complètent le financement global, dont 1 299k€ au titre de l'indemnité de l'assurance pour la reconstruction du Centre de loisirs.

INFORMATIQUE:

L'exécution des dépenses au chap011 s'inscrit en très légère hausse (+1%) par rapport à 2015 pour s'établir à 137€. Les dépenses concernent principalement les prestations liées aux logiciels utilisés par les services de la ville pour 13k€ (contre 11,6k€ en 2015), la fourniture d'équipements pour 2,9k€ (contre 3,8k€ pour 2015) et la maintenance des applicatifs métiers, principal poste de dépenses (87%) pour 119k€ (contre 117,9k€ en 2015).

PERSONNEL:

Les dépenses diminuent sur le chap011 (-19%) pour s'établir à 147k€ et concernent l'ensemble des postes : le versement aux organismes de formation (38k€ contre 46,4k€ en 2015), les frais d'annonces et d'insertion pour le recrutement de nouveaux agents (14k€ contre 33,2k€ en 2015) et les cotisations diverses, dont les versements au centre de gestion interdépartemental (8,2k€ contre 17,2k€ en 2015).

SERVICE JURIDIQUE:

Le service fait régulièrement appel à un cabinet d'avocats et à un cabinet d'huissiers. Ces prestations s'élèvent à 29,8k€ contre 35,6K€ en 2015, les consultations varient selon les impératifs juridiques du moment

3°) L'INVESTISSEMENT:

A/ Les dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement ont augmenté en 2016 (+23%) pour s'établir à 9 086k€.

a/ Immobilisations incorporelles (études et logiciels et autres immobilisations incorporelles):

crédits ouverts (BP2016+DM2016+Reports 2015)	326k€
mandats émis	54k€
reports 2016	239k€

Cette ligne budgétaire comprend les études réalisées par les services techniques (DST), l'informatique, l'urbanisme et les acquisitions incorporelles comme les fonds de commerce ainsi que les achats de licences liées aux logiciels.

En 2016, ces dépenses ont concerné des études pour les services techniques, pour l'urbanisme (cœur de ville) et pour l'informatique (opérations de migration, renouvellement de licences et mises à jour de logiciels).

b/ Subventions d'équipement versées :

crédits ouverts (BP2016+DM2016+Reports 2015)	598k€
mandats émis	193k€
reports 2016	322k€

Ces dépenses regroupent le contingent incendie, la contribution à l'EPA ORSA, les surcharges foncières des ZAC Petit Leroy et Anatole France.

c/ Immobilisations corporelles :

crédits ouverts (BP2016+DM2016+Reports 2015)	2 878k€
mandats émis	1 916k€
reports 2016	675k€

Cette ligne budgétaire intègre les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers (petits équipements, fournitures, mobilier de bureau, ordinateurs, véhicules et outillages divers) et les travaux réalisés et terminés dans l'année, distinctes des opérations dites pluriannuelles (cf. infra).

Ont ainsi été acquis sur l'exercice 2016, des biens immobiliers : les locaux commerciaux du cœur de ville pour 900k€ ; divers biens mobiliers : du mobilier pour les écoles pour 35,1k€, du mobilier pour les crèches pour 10k€, du mobilier urbain pour 21,1k€), le matériel informatique récurrent pour 31,6k€ ; divers petits équipements : tels que des panneaux de signalisation pour 32,9k€, du matériel pour la restauration pour 24k€ ; du matériel de transport pour 167k€, dont une balayeuse pour 154k€. Enfin du matériel a été acquis pour les défibrillateurs pour 2,8k€.

Divers travaux d'entretien et de réparation ont été réalisés notamment dans les écoles maternelles pour 106,5k€, dans les écoles primaires pour 45,8k€, dans les gymnases pour 69,5k€, dans les bâtiments communaux pour 117k€, dans les conservatoires pour 15,7k€, dans le théâtre pour 7,7k€, dans la médiathèque pour 18,2k€, dans les crèches pour 27,8k€ pour le foyer des anciens pour 7,3k€. Diverses interventions ont été réalisées sur les réseaux pour 41t€.

d/ Immobilisations en cours (ou travaux) :

crédits ouverts (BP2016+DM2016+Reports 2015)	8 820k€
mandats émis	4 479k€
reports 2016	4 245k€

Sont listées ici les dépenses qui concernent les opérations majeures inscrites au plan pluriannuel d'investissement (PPI) :

PPI réalisé en 2016	Crédits ouverts (BP 2016+reports 2015+DM)	Mandats émis	Restes à réaliser 2016
1 / Centre de loisirs Pablo Neruda	1 735 544	823 413	510 478
2 / Maison du conte	1 089 360	1 014 432	529 555
3 / Piscine	700 000	306 207	413 400
4 / Rue de Verdun	684 435	210 159	305 311
5 / Gymnase Dericbourg	351 446	25 788	325 658
6 / Travaux de transformation pôle collégiens	276 736	102 042	66 707
7 / Hôtel de Ville rez de chaussée	239 276	210 196	33 042
8 / Conservatoire de musique et danse	223 205	9 900	113 573
9 / Travaux de mise en accessibilité	218 466	35 395	172 801
10 / Vidéoprotection	180 000	3 812	176 188
11 / Crèche Anatole France	156 656	7 686	101 976
12 / Impasse du soleil	150 000	166 908	0
13 / Aménagement cœur de ville	100 000	23 951	164 273
14 / Ecole maternelle Paul Bert	110 000	86 866	25 079
15 / BAVES	99 080	28 080	71 000
16 / Gymnase Marcel Paul	90 000	12 888	24 224
17 / Classes Collet	76 595	10 305	55 823
18 / Accessibilité diag	35 472	6 048	27 598
Total	6 516 272	3 084 076	3 116 685

La ville a amorti 2 284k€ au titre du remboursement en capital (2 331k€ en totalité, dont 47k€ au titre de l'ex-budget d'assainissement).

f/ Autres immobilisations financières :

crédits ouverts (BP2016+DM2016+Reports 2015)	95k€
mandats émis	55k€
reports 2016	10k€

Ces dépenses incluent le fonds de roulement de la Maison du conte pour 20k€ et celui du SMSH pour 35k€.

B/ Le financement des dépenses réelles d'investissement :

Les recettes réelles s'analysent comme suit :

- Le FCTVA 2016 pour 681k€ conséquence du niveau d'investissement 2015 en matière de dépenses d'équipement éligibles réalisées et accessoirement du relèvement du taux dans la loi de finances pour 2016 de 15,761% à 16,404%;
- La taxe d'aménagement encaissée pour 74,6k€;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 3 785k€ (prélevé sur le résultat de clôture 2015 pour répondre au besoin d'investissement de la même période);
- La subvention perçue du Département du Val-de-Marne pour la mise en place des PV électroniques pour 3k€;
- La subvention perçue du Cinémascop pour l'équipement numérique pour 7,2k€;
- La subvention perçue de l'Etat (DRAC) pour la Maison du conte pour 158k€;
- La subvention percue du Département du Val-de-Marne pour la Maison du conte pour 500k€;
- La subvention percue de la Région Ile-de-France pour le Centre de loisirs pour 268k€;
- La subvention perçue pour le remboursement des frais du protocole EPA ORSA pour 62,7k€;
- Les amendes de police pour 20,7k€;
- ⇒ Ces éléments portent le total des chap13 et chap138 à 1 019k€.
- Le débouclage des fonds de roulement pour 35k€ (SMSH);
- Le recours à l'emprunt pour 1 236k€, emprunt souscrit en 2015 ;
- L'autofinancement pour le solde.

Vu, La Directrice générale des services.